

longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105
Waterloo (Ontario) N2V 1K8
Téléphone : 888 432-7901

Rapport public

Date d'émission du rapport : 24 novembre 2025

Numéro d'inspection : 2025-1015-0007

Type d'inspection :

Incident critique

Titulaire de permis : Vigour Limited Partnership au nom de Vigour General Partner Inc.

Foyer de soins de longue durée et ville : Tullamore Community, Brampton

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : le 12, du 18 au 21 et le 24 novembre 2025.

Les inspections concernaient :

- Le signalement : n° 00160941 lié à la prévention et la gestion des chutes.

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Programmes obligatoires

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 53 (1) 1. du Règl. de l'Ont. 246/22

Programmes obligatoires

Paragraphe 53 (1) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce que soient élaborés et mis en œuvre au foyer les programmes interdisciplinaires suivants :

longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105
Waterloo (Ontario) N2V 1K8
Téléphone : 888 432-7901

1. Un programme de prévention et de gestion des chutes visant à diminuer le nombre de chutes et les risques de blessure.

Le programme de prévention et de gestion des chutes du foyer de soins de longue durée est décrit dans la politique de prévention et de gestion des chutes, qui demande aux infirmiers et aux infirmières de remplir la routine de blessure à la tête conformément à la politique en la matière, ainsi que le formulaire de suivi des blessures à la tête (Head Injury – Monitoring Record Form). Ce formulaire demandait au personnel de signaler immédiatement au médecin traitant ou à l'infirmier praticien ou l'infirmière praticienne tout symptôme ressenti par une personne résidente.

Une personne résidente a fait une chute et une routine de blessure à la tête a été lancée. La personne résidente présentait un symptôme et le médecin traitant ou l'infirmier praticien ou infirmière praticienne n'a pas été prévenu immédiatement.

Sources : notes cliniques d'une personne résidente. Politiques des foyers de soins de longue durée et entretien avec le directeur ou la directrice des soins infirmiers (DSI).

AVIS ÉCRIT : Soins de la peau et des plaies

Problème de conformité n° 002 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect du : sous-alinéa 55 (2) b) (i) du Règl. de l'Ont. 246/22

Soins de la peau et des plaies

Paragraphe 55 (2) Le titulaire de permis d'un foyer de soins de longue durée veille à ce qui suit :

b) le résident qui présente des signes d'altération de l'intégrité épidermique, notamment des ruptures de l'épiderme, des lésions de pression, des déchirures de la peau ou des plaies, à la fois :

(i) se fait évaluer la peau par une personne autorisée visée au paragraphe (2.1), au moyen d'un outil d'évaluation approprié sur le plan clinique conçu expressément pour l'évaluation de la peau et des plaies.

longue durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, bureau 105
Waterloo (Ontario) N2V 1K8
Téléphone : 888 432-7901

Une personne résidente a fait une chute et s'est blessée. Les évaluations de la peau et des plaies pour ces blessures n'ont pas été effectuées.

Sources : évaluations de la peau de la personne résidente. Protocole de gestion des soins de la peau et des plaies, entretien avec le ou la DSI.